

ANALYSE

Au-delà du PIB, le bonheur ?

L'adage populaire selon lequel « l'argent ne fait pas le bonheur même s'il y contribue » s'est trouvé confirmé depuis une trentaine d'années par les enquêtes montrant une dissociation relative entre progressions du niveau de vie et de la satisfaction des individus. Il s'en est suivi un foisonnement d'indicateurs alternatifs au produit intérieur brut, censés être plus aptes à mesurer le « vrai » progrès et à guider les politiques publiques. Toutefois, amender ou compléter le PIB, dont la cohérence reste avérée, n'est pas si aisé. Cette note montre les difficultés rencontrées, les choix explicites ou sous-jacents à cette entreprise, que même les approches objectives, y compris la neuroéconomie, ne peuvent éviter.

La critique du PIB et les insuffisances du revenu réel comme approximations du bien-être ne sont pas récentes. **Le succès** rencontré par l'**indice de développement humain (IDH)** du PNUD, inspiré des **travaux d'Amartya Sen**, comme le **foisonnement** actuel des indicateurs de bien-être composites témoignent d'attentes fortes en matière de révision des conventions de mesure de la richesse. On assiste aujourd'hui à la reconnaissance et à la reprise de ces tentatives au niveau institutionnel et gouvernemental. L'initiative internationale *Mesurer et favoriser le progrès des sociétés*, dont le chef de file est l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) est à ce titre significative. Partant d'« *un consensus sur la nécessité de mesurer dans chaque pays le progrès des sociétés en allant au-delà des indicateurs économiques habituels tels que le PIB par habitant* », l'OCDE préconise un partage des bonnes pratiques et la recherche d'accords, au niveau national, à terme au niveau mondial, sur un ensemble d'informations permettant d'évaluer les résultats des politiques¹. Dans le contexte actuel, **le projet global de l'OCDE** se veut un appui aux différentes initiatives en cours ou à venir, aux échelons local, régional, national et international, à l'image des **travaux communautaires** sur la mesure du progrès, de la richesse « réelle » et du bien-être² ou encore l'installation **en France** d'une commission sur « *les limites du produit national brut comme critère de mesure de la performance économique et du bien-être* »³.

La démarche intellectuelle dominante semble aujourd'hui essentiellement empirique car motivée par un **possible hiatus** entre **croissance et progression du bien-être**⁴ et par un **essoufflement des politiques économiques centrées sur la croissance** comme objectif fédérateur. La mesure de l'efficacité de l'action publique à partir du PIB par habitant, loin d'être objective, refléterait un **choix sous-jacent** – « productiviste », « techniciste », « occidentaliste », voire « sexiste » selon les points de vue critiques

¹ Voir le texte de la Déclaration d'Istanbul du 30 juin 2007, signée durant le dernier forum mondial de l'OCDE par les représentants de l'instance organisatrice, de la Commission européenne, de l'Organisation de la Conférence islamique, des Nations unies, du Programme des Nations unies pour le développement et de la Banque mondiale (<http://www.oecd.org/dataoecd/23/14/39558112.pdf>).

² Voir la Conférence internationale *Beyond GDP - measuring progress, true wealth and the well-being of nations*, 19 et 20 novembre 2007, à Bruxelles, et le projet d'un indicateur européen de développement soutenable à l'horizon 2009.

³ La commission prévoit 22 membres et sera présidée par Joseph Stiglitz, Nobel d'économie en 2001, avec Amartya Sen (lauréat en 1998) comme conseiller et Jean-Paul Fitoussi, le président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), comme coordinateur.

⁴ Après avoir évolué parallèlement pendant des décennies, les indicateurs de croissance et de « santé sociale », de « progrès véritable » ou de « satisfaction » divergeraient depuis les années 1980 au moins.

adoptés – privilégiant « l'avoir » sur « l'être »⁵. Toutefois, l'examen détaillé des indicateurs et mesures alternatives au PIB montre l'impossibilité de contourner la question normative dès lors que sont en jeu la définition de préférences collectives et le contenu que nos sociétés veulent donner aux notions de progrès ou de bien-être. Cette difficulté spécifique paraît, dans la période présente, susceptible de bénéficier à l'**économie du bonheur**, et à son fer de lance la **neuroéconomie**, qui, parce qu'elle est fondée sur la mesure directe des sentiments propres à chacun, serait indépendante de l'institution de conventions en la matière.

I. Croissance n'est pas progrès : les malheurs du PIB

La Comptabilité nationale offre un cadre cohérent d'évaluation de la richesse par les flux monétaires. **La force du PIB tient à cette unité de compte, la monnaie, et à cette convention : ce qui compte est ce qui est comptable, autrement dit la richesse est monétaire.** Le PIB est par définition une mesure très indirecte et très partielle du bien-être que les agents retirent de la satisfaction de leurs besoins sachant que ceux-ci ne s'expriment qu'au travers des préférences individuelles ni observables ni agrégeables⁶. Pigou, un des premiers économistes à avoir proposé d'évaluer le bien-être collectif par le revenu national, remarquait du reste déjà, dans *L'économie du bien-être* (1920), que l'utilité marginale tirée d'un même supplément de revenu étant supérieure pour la catégorie des agents les moins riches, la non-prise en compte des facteurs de répartition biaisait cette approximation.

Le PIB ne mesure cependant que la richesse produite ; il ne dit rien sur l'incidence de cette production hors marché (notion d'externalité) ni sur la manière dont elle est répartie (inégalités) ou à quelle fin (de « progrès ») elle est utilisée. Il se définit, en effet, comme la valeur ajoutée nationale, à savoir la production de biens et services des entreprises et des administrations, valorisée aux prix du marché, déduction faite des consommations intermédiaires, c'est-à-dire des biens et services détruits ou transformés durant ce processus de production. **Lui échappe en conséquence toute une partie de la production non marchande**, notamment l'activité domestique⁷ et bénévole de même que les externalités positives des activités de production⁸. **À l'inverse, ne sont pas décomptés les flux négatifs** liés à la dégradation de certains patrimoines (hors amortissement des biens matériels), de telle sorte que les dépenses de réparation de ces dommages (de la dépollution à la prévention des risques sanitaires ou au traitement des maladies professionnelles) sont comptabilisées comme des contributions positives.

Ces biais qui tendent à faire de la Comptabilité nationale une « comptabilité de coûts » et à relâcher le lien PIB/bien-être peuvent être corrigés :

- soit **en déplaçant la ligne de partage entre production finale et consommations intermédiaires** de manière à faire basculer dans le décompte certaines dépenses non ou contre-productives sur le plan du bien-être, comme la publicité ou les services juridiques qui représentent une part croissante de la production sans que leur *utilité finale* soit arrêtée⁹ ;
- soit **en élargissant le périmètre actuel du PIB** pour prendre en compte de nouvelles dimensions : c'est la *démarche de monétarisation* de certaines grandeurs non marchandes (temps de loisirs, autoproduction, travail informel, etc.) qu'adoptent les tenants d'une *extension du PIB* (voir *infra II.a*) ;
- soit encore, en prenant en compte les flux négatifs liés à la dégradation des patrimoines non productifs : c'est la *démarche d'imputation* des externalités négatives et, symétriquement, des dépenses « défensives » dans la construction des indices de bien-être économique durable et des PIB verts par exemple (voir *infra II.b*) ;
- à quoi s'ajoutent l'institution et la prise en compte d'indicateurs sociaux constituant un outil de pilotage du développement social comparable à celui de la Comptabilité nationale pour la croissance économique. Les indicateurs sociaux vont du recueil de statistiques sociales (sur le modèle des *Données sociales* de l'INSEE ou du *Panorama de la société* de l'OCDE) à l'élaboration d'indicateurs *synthétiques* de bien-être, généralement composites, englobant le PIB (IDH), ou non (Indicateur de santé sociale). Ces indicateurs

⁵ Voir notamment Dominique Méda, *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier, 1999.

⁶ Le théorème d'impossibilité d'Arrow montre mathématiquement que le bien-être collectif ne peut pas être mesuré, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de fonction de choix social indiscutable permettant d'agréger des préférences individuelles en préférences sociales.

⁷ Seuls les biens autoproduits sont comptabilisés, au contraire des services, ce que certains considèrent comme une « convention de genre » puisque les services domestiques sont essentiellement fournis par les femmes.

⁸ On parle d'externalité positive (négative) quand l'activité économique d'un agent a une incidence non intentionnelle qui profite (nuît) à un autre agent sans qu'existe un marché où ce bénéfice (coût) soit valorisé.

⁹ Nobélisé en 1971 pour ses travaux empiriques sur la croissance, Simon Kuznets parlait des « coûts gonflés de la civilisation urbaine » pour qualifier ce type de dépenses.

permettent une mesure des inégalités ainsi que des ressources et opportunités réelles des individus, les *capabilités*, telles que le niveau d'éducation-formation, la santé, le capital social, etc.¹⁰ (voir *infra III*).

Indicateurs synthétiques	Monétaires	Composites
Globaux Mesure cohérente du bien-être saisi dans l'ensemble de ses dimensions	Agrégation de variables monétarisées dans un cadre comptable <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de progrès véritable (IPV) de <i>Redefining Progress</i> • Indicateurs de bien-être économique durable (IBED) • Indicateur de niveau de vie de Fleurbaey et Gaulier 	Moyenne pondérée d'indices hétérogènes fondés sur des variables non monétarisées <ul style="list-style-type: none"> • Indice de développement humain (IDH) du PNUD • Indicateur de développement durable de l'ONU • BIP 40 (baromètre des inégalités et de la pauvreté) du Réseau d'alerte sur les inégalités • <i>Happy Planet Index</i> (HPI) * des Amis de la Terre • Bonheur national brut (BNB), initié par la monarchie du Bhoutan et conforme aux valeurs spirituelles bouddhistes • Indice de bonheur mondial (IBM) du Globeco
Dédiés Mesure d'une dimension spécifique du bien-être	Indice de bien-être économique (IBEE) de Osberg et Sharpe (monétaire et composite) <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur d'épargne véritable (IEV) de la Banque mondiale, mesure du capital environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Indice de santé sociale (ISS) du Fordham Institute, mesure des pathologies sociales • Indice de sécurité personnelle (ISP)* du Canadian Council on Social Développement, mesure de l'état de sécurité • Empreinte écologique du WWF, mesure des biocapacités • Indicateur sexué de développement humain (ISDH) du PNUD

* Inclus des variables subjectives (données fondées sur des enquêtes déclaratives)

II. Les nouveaux PIB et les indicateurs de bien-être monétaires

a. Au début des années 1970, Nordhaus et Tobin ont construit un indicateur de « bien-être économique durable » qui illustre la complémentarité et la cohérence des démarches de correction identifiées *supra*. Partant des dépenses de consommation finale enregistrées par la Comptabilité nationale, ils ont retranché celles qui participent du (bon) fonctionnement du système productif sans contribuer *a priori* au bien-être (les services financiers notamment) mais y ont ajouté la valeur estimée du temps de loisirs, du temps d'utilité sociale non salarié, de l'accès aux services publics. Ils ont également imputé, ce qui reste discuté¹¹, les variations de stock de richesses nationales en termes de ressources naturelles (surfaces émergées de la planète), de santé, d'éducation et de capital productif. Quoique expérimentale, **la démarche de Nordhaus et Tobin a su montrer que les conventions comptables ne sont pas immuables et peuvent évoluer avec notre conception de la richesse.**

b. Ces travaux pionniers ont largement inspiré l'émergence d'**indices de bien-être économique durable (IBED)** fondés sur la même méthodologie avec des prévalences de variables diverses suivant leur « couleur ». **Les « PIB verts »** par exemple ont pour particularité de n'imputer que les dépenses de réparation des dommages écosystémiques causés par l'activité humaine (dépenses dites « défensives »). **La limite commune des IBED est cependant la justification des variables** considérées comme participant négativement au bien-être économique durable. Par exemple, comptabiliser pour moitié les dépenses de santé publiques comme dépenses défensives ne présupposerait-il pas l'idée d'une croissance pour partie pathogène ? Plus largement, **une révision des conventions comptables peut-elle être menée hors d'une réflexion sur le progrès et les modes de croissance ?**

L'indicateur de niveau de vie de Fleurbaey et Gaulier¹² illustre bien cette limite normative sur laquelle vient buter la démarche d'extension du périmètre du PIB dès que le nombre et l'hétérogénéité des variables augmentent, appelant des hypothèses fortes quant aux conventions de calcul de leur équivalent monétaire. Fleurbaey et Gaulier partent du **revenu national net** par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA)¹³, qu'ils corrigent **en imputant six variables** – temps de travail, précarité liée au chômage, espérance de vie en bonne santé, composition des ménages, niveau des inégalités et soutenabilité de la

¹⁰ Voir Bernard Perret, « Indicateurs sociaux. États des lieux et perspectives », CERC, *Les Papiers du CERC*, n° 1, janvier 2002.

¹¹ Comptes de flux et de stocks étant deux manières distinctes et complémentaires de décrire une même réalité, beaucoup estiment qu'ils devraient être séparés.

¹² Voir M. Fleurbaey et G. Gaulier, « International Comparisons of Living Standards by Equivalent Incomes », *WP CEPII* n° 3, janvier 2007.

¹³ La PPA est un taux de change fondé sur la comparaison des valeurs d'un même panier de biens et services représentatif de la consommation dans deux pays. La PPA permet de comparer des agrégats en neutralisant l'effet taux de change monétaire.

croissance. La contribution de ces variables au revenu est évaluée sur la base d'une estimation du consentement à payer des individus, c'est-à-dire de leurs « préférences collectives »¹⁴. Les résultats obtenus montrent un décalage sensible entre le classement des pays selon le PIB par tête d'une part et selon l'indicateur de niveau de vie d'autre part. **La France, par exemple, passe de la 17^e à la 8^e place** sur 24 pays de l'OCDE classés alternativement selon les deux indicateurs. Cependant, **ces résultats sont très sensibles aux hypothèses sur les préférences collectives** (l'estimation du consentement à payer) et bien que les auteurs insistent sur leur « signification empirique » (c'est-à-dire leur fondement « objectif » sur des données d'enquêtes d'opinion), **cette sensibilité témoigne de l'impossibilité de contourner la question normative quel que soit le degré de cohérence formelle de l'indicateur**. Cette considération est sans doute plus centrale que celles qui portent sur la robustesse des méthodes. La valeur d'une convention comptable ne tient pas seulement à sa « scientificité » mais également au fait d'être communément admise et utilisée¹⁵.

III. Compléter le PIB : les indicateurs composites

L'intérêt d'une démarche d'extension du PIB est de conserver ce qui fait sa force, à savoir son homogénéité. Mais le choix des variables entrant dans ce périmètre étendu pose tout autant la question de la définition normative de la richesse, au sens du bien-être. D'aucuns privilégient en conséquence une démarche qui s'émancipe du cadre comptable et préfèrent **les indicateurs composites, c'est-à-dire construits comme une moyenne pondérée d'indicateurs hétérogènes non monétarisés**. Cette émancipation s'avère d'autant plus nécessaire que les grandeurs retenues sont disparates, nombreuses (souci d'exhaustivité dans la prise en compte de ce qui contribue au bien-être) et difficiles à étalonner. Cela explique que **la très grande majorité soient à « vocation sociale »**, là où, paradoxalement peut-être, **les indicateurs de bien-être à composante plus environnementale s'accommodent, au contraire, de la monétarisation**¹⁶ et de la comptabilité de coût *via* le concept éprouvé d'externalité.

Cependant, **la méthodologie propre aux indicateurs composites ne résout pas la question normative** puisqu'il faut non seulement **déterminer les dimensions et les variables** entrant dans la composition de l'indice **mais aussi leur affecter une pondération**, c'est-à-dire arrêter ce qui contribue au bien-être *et* dans quelle proportion. Le PNUD, par exemple, a choisi de donner une égale importance (c'est-à-dire la même pondération) aux trois dimensions qui entrent dans la construction de son indice de développement humain (IDH) : le PIB par habitant en PPA, l'espérance de vie et le niveau d'instruction. Aussi médiatique que rudimentaire, l'IDH permet de mesurer la « performance » des pays, relativement à des seuils plancher et plafond. En l'occurrence, **le PNUD fixe à 40 000 dollars par an le niveau plafond du PIB par habitant au-delà duquel l'IDH n'augmente plus**. Il pose ainsi que, au-delà de ce seuil qui devient une norme, la croissance n'est plus corrélée au développement¹⁷. La valeur des seuils a cristallisé les critiques à l'encontre de l'IDH, alors même que l'OCDE suggère désormais le rendement décroissant de l'accumulation de richesse¹⁸. Cela témoigne de ce que **les consensus en matière de représentation économique implicite (sous-jacente aux indicateurs économiques) évoluent**.

Puisque progrès et bien-être semblent fondamentalement des notions normatives, il convient de se demander si l'on peut recourir à une norme absolue et des critères universels pour les mesurer. Osberg et Sharpe¹⁹ reposent cette interrogation ; leur indice de bien-être économique (IBEE) fonde sa légitimité sur une référence explicite à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations unies. Son article 25 stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant et à la sécurité économique, deux dimensions que retiennent Osberg et Sharpe pour construire l'IBEE et auxquelles ils adjoignent un indice de répartition des revenus et d'accumulation du capital (productif, naturel, social et humain).

¹⁴ À la suite de Becker *et al.* (« The Quantity and Quality of Life and the Evolution of World Inequality », *American Economic Review* 95(1), 2005), les auteurs estiment par exemple notre aversion au risque de chômage comme la somme que nous serions prêts à verser en assurance pour nous en prémunir ; sur la base de quoi, ils augmentent la perte de revenu des chômeurs de ce coût estimé de l'aversion, en l'occurrence 20 % du revenu d'activité.

¹⁵ En Comptabilité nationale, les biens et services produits par les administrations sont par exemple valorisés sur la base de leurs coûts de production ce qui reste discutable (ils n'approchent pas la valeur d'échange) mais communément admis.

¹⁶ Voir J. Gadrey et F. Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Repères, La Découverte, 2007.

¹⁷ Développement est entendu comme processus de transformation qualitative des structures économiques qui porte le progrès social.

¹⁸ J. Ph. Cotis évoque un seuil au-delà duquel « un surcroît de PIB par habitant [a] un effet décroissant sur le bien-être », « Objectif croissance un an après », *Conférence de presse de l'OCDE du 7 février 2006*. Cette notion de seuil renouvelle le débat sur les « limites de la croissance » initié par la publication, à l'initiative du Club de Rome en 1972, du rapport éponyme de Daniel Meadows *et al.*

¹⁹ Voir L. Osberg et A. Sharpe, « Évaluer l'indice de bien-être économique dans les pays de l'OCDE », *Travail et Emploi*, n° 93, janvier 2003.

D'autres auteurs ont plutôt recours à des normes *relatives* pour adapter les indicateurs à l'hétérogénéité des objets mesurés. L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) du PNUD, par exemple, distingue des critères de pauvreté différenciés par niveau de développement des pays. L'indice de santé sociale (ISS) du Fordham Institute retient des critères de « santé sociale » selon les âges de la vie. Le baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40), quant à lui, se définit comme « spécifique à un pays », c'est-à-dire qu'il fait du bien-être une fonction des préférences propres à une nation. Enfin, certains indicateurs intègrent une variable subjective pour tenir compte des préférences collectives : le **Happy Planet Index**²⁰, tout en donnant du bien-être une définition universelle parce que très *première* (la possibilité d'une vie longue et heureuse dans le respect des écosystèmes), recourt au degré de satisfaction dans la vie mesuré par des enquêtes d'opinion.

Qu'ils soient composites ou synthétiques, ces indicateurs de bien-être butent sur un même problème de légitimité. Or celle-ci ne peut-être fondée que sur des conventions révisées d'évaluation du progrès. L'enregistrement des préférences individuelles à partir des enquêtes d'opinion et la production de moyennes permet d'étayer le choix des paramètres d'un indice synthétique et leur pondération. Mais cela n'est sans doute pas suffisant. Comme l'a souligné Bernard Perret, « à défaut d'une théorie économique permettant de déterminer le poids relatif de différents composants, il convient d'imaginer des procédures permettant d'élaborer un indice reflétant une compréhension largement partagée du bien-être individuel ». La délibération démocratique semble s'imposer dès lors que l'on vise l'institutionnalisation d'un indice ou plus exactement d'une batterie d'indicateurs : créer une instance ad hoc (de caractère *hybride*, à la fois scientifique et démocratique) permet la mise en discussion et la validation des principaux choix²¹.

IV. Vers la science du bonheur ?

La définition normative du bien-être et des biens premiers comme préalable nécessaire à l'élaboration d'un indicateur macro-socio-économique est donc apparue comme une difficulté majeure. La notion économique de « dictateur bienveillant », attachée à celui qui construit l'indicateur (le scientifique, l'institution, la collectivité, etc.), tranche les tentatives de consensus et/ou d'objectivité scientifique comme Alexandre le nœud gordien : l'arbitraire de l'indicateur écrase les préférences individuelles.

Ce qu'on tend à désigner aujourd'hui comme l'économie du bonheur explore deux voies principales pour contourner cette aporie. Intégrant les travaux récents réalisés dans le domaine de la sociologie, de la psychologie et des neurosciences cognitives et affectives, elle privilégie l'analyse des données dites « subjectives » ou « déclaratives » et celle des mesures « physiques » du sentiment de bien-être.

La première voie consiste à s'écarter de la méthode des préférences révélées par les comportements pour analyser les données « subjectives », c'est-à-dire les opinions des individus, leurs jugements de satisfaction par exemple. Le principal apport des données subjectives est la mise en évidence que la croissance du revenu ne produit pas mécaniquement de la satisfaction. Ces variables sont de plus en plus souvent disponibles au sein des enquêtes statistiques nationales (demandant aux ménages de se situer sur une échelle de satisfaction). Les formulations types de ce questionnement sont « *de manière générale, en ce moment, à quel point êtes-vous satisfait de votre vie (ou de votre revenu/ de votre situation financière) : pleinement satisfait, plutôt satisfait, ou pas du tout satisfait ?* » ; ou encore « *sur une échelle de 1 à 10, sur quel échelon vous situez-vous en matière de bonheur, de satisfaction ?* ». Les réponses des enquêtés sont alors interprétées comme une « bonne » approximation du bien-être de l'individu, de son utilité, de son bonheur²². Ces évaluations peuvent également être « produites » en laboratoire, sur la base de la participation à des jeux, de l'expression de préférences ou de la réponse à des tests psychométriques ; c'est la méthode privilégiée par l'économie expérimentale.

L'analyse des données subjectives a fait une première percée dans les années 1970, avec les travaux de Richard Easterlin sur l'utilité « hédonique » de la croissance, où il montrait que depuis l'après-guerre, le score moyen de satisfaction déclaré par la population était resté à peu près constant, malgré

²⁰ HPI = (degré de satisfaction personnelle x espérance de vie) / empreinte écologique par habitant.

²¹ En France et à titre d'illustration, le Conseil national de l'information statistiques (CNIS) a pour mission « d'assurer la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique » (élus, administrations, partenaires sociaux, société civile et chercheurs) sur les différents indicateurs, en vue de « garantir leur utilité sociale et économique ».

²² Ces données, produites depuis l'après-guerre, sont l'objet d'un recueil de plus en plus systématique depuis les années 1990-2000 : voir, dans le cas français, les Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de l'INSEE, et au niveau européen, l'European Social Survey (ESS), à l'initiative de la Fondation européenne des sciences. Le *World database of happiness* dirigé par Ruut Veenhoven, de l'université Erasmus de Rotterdam, met à disposition ces indicateurs de satisfaction dans la vie pour un large panel de pays depuis 1973 : <http://worlddatabaseofhappiness.eur.nl>

l'augmentation spectaculaire de la richesse des pays développés²³. Le recours aux données subjectives est en essor, comme en témoigne sa diffusion dans les revues internationales et l'attribution du prix Nobel d'économie en 2002 à Daniel Kahneman, spécialiste de la psychologie cognitive²⁴. Le fait de disposer de données de panel longitudinales, par exemple l'European Community Household Panel (ECHP), qui interrogent les mêmes individus année après année, permet notamment d'identifier la manière dont, pour un individu donné, le fait que son revenu augmente modifie sa satisfaction. Ces travaux confirment ce qui n'était qu'intuition dans la philosophie utilitariste, c'est-à-dire l'importance des « sentiments moraux » dans la satisfaction effectivement tirée des revenus. **La comparaison sociale (dont les inégalités), l'effet d'habitude, l'augmentation des aspirations, les anticipations ou l'insécurité sont déterminants, le revenu n'étant pas une source absolue mais relative de satisfaction ou de frustration.** Ces données éclairent également certaines « préférences collectives », par exemple pour des mécanismes de redistribution limités aux États-Unis, au contraire pour le *Welfare* en Europe²⁵. Ainsi, sans recourir à des jugements d'utilité *ex-ante*, il serait possible d'évaluer l'utilité ressentie *ex-post*.

Toutefois, le lien entre le bien-être « déclaré » et « réel » peut-être contesté : la personne qui se prononce sur sa satisfaction, plus généralement ses valeurs et ses opinions, répond à des enjeux de présentation de soi qui sont autant de biais. Une réponse à cette difficulté consiste en de nouvelles méthodes de recueil des données : par exemple, Kahneman étudie actuellement la manière dont le « ressenti » fluctue en fonction des activités, en sollicitant l'enquêté au fur et à mesure de la journée²⁶. **Une voie alternative, et plus radicale, pour la mesure du bien-être propre à chacun est celle privilégiée par la neuroéconomie.** L'économiste intègre ici les données sur le « ressenti » mises en évidence par les neurosciences, et le recours à des **mesures de l'activité cérébrale**, – par l'électroencéphalogramme (EEG), l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ou la tomographie (TEP-scanner) –, **voire à des mesures de l'activité physiologique, dont l'évaluation du niveau de stress ou de bien-être par la mesure hormonale du taux de cortisol, le plus souvent étayées par des tests psychométriques**²⁷. Dans cette perspective, il s'agit de saisir le plus directement possible l'expérience intime et élémentaire du bien-être, du plaisir ou du déplaisir (voir notamment les travaux du psychiatre et psychologue Richard Davidson, de l'université de Wisconsin à Madison).

Mieux que les autres indices qui demeurent des approximations du bien-être, **ces mesures directes ou objectives du ressenti de bonheur résoudre simultanément la question de l'hétérogénéité et celle de l'arbitraire.** Le sentiment de bonheur est appréhendé comme dimension unique et produit final de tous les facteurs qui contribuent à la satisfaction. La mesure du bonheur ne dépend pas de la personne qui la construit et donne un poids équivalent à chaque personne. Ces mesures, agrégées, préciseraient pour une catégorie ou une société donnée, celle de la satisfaction ou du bonheur réellement éprouvé.

V. Être heureux ou digne d'être heureux ?

La science du bonheur serait fondée sur un changement de paradigme manifeste : l'objectif n'est plus de construire un indicateur global qui porterait une définition renouvelée de la richesse ou de la puissance d'une nation²⁸, mais de **satisfaire à un objectif empirique d'évaluation du bonheur des individus. Cette mesure peut être mobilisée à des fins d'évaluation de leur condition d'existence ou de politiques publiques.** La définition du progrès qui sous-tend ces travaux renoue avec la vision utilitariste du « *plus grand bonheur du plus grand nombre* ». Mais **une difficulté fondamentale demeure** néanmoins, du point de vue de la définition normative du bonheur, déjà soulignée par John Stuart Mill contre Jérémy

²³ C'est le « paradoxe d'Easterlin », R. Easterlin, « Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence », in P.A. David et M.W. Reder, eds, *Nations and Households in Economic Growth*, New York, Academic Press, 1974, p. 89-125. Un biais dans ce résultat tend aujourd'hui à être souligné : l'échelle d'évaluation de la satisfaction ressentie est bornée et non extensive dans le temps ; les enquêtés raisonnent par rapport à un ensemble des possibles à un instant « t » et non en fonction de l'évolution de leur bien-être dans la durée.

²⁴ A. E. Clark et C. Senik, « *La croissance rend-elle heureux ? La réponse des données subjectives* », École d'économie de Paris, WP n° 6, 2007.

²⁵ Alberto Alesina, Edward Glaeser et Bruce Sacerdote, « Why Doesn't the US Have A European-Style Welfare State ? », *Discussion paper*, Harvard Institute of Economic Research, n° 1993, novembre 2001.

²⁶ D. Kahneman *et al.*, « A Survey Method for Characterizing Daily Life Experience : The Day Reconstruction Method (DRM) », *Science*, 3 Décembre 2004, p. 1776-1780. Portant sur neuf cents salariées, l'étude met en évidence que ces femmes préfèrent, comme activités, la sexualité et les contacts sociaux, les moins appréciées étant le travail et les transports.

²⁷ Pour des synthèses, Colin Camerer, Gorges Loewenstein et Drazen Prelec, « Neuroeconomics: How Neuroscience Can Inform Economics », *Journal of Economic Literature*, vol. XLIII, mars 2005, p. 9-64, et Richard Layard, *Le prix du bonheur*, Paris, Armand Colin, 2007.

²⁸ F. Fourquet, *Richesse et puissance. Une généalogie de la valeur*, La Découverte, 2002.

Bentham : quel état devons-nous préférer, celui « *d'un porc satisfait* » ou « *d'un Socrate insatisfait* » ?²⁹ Faut-il donc, pour revenir au présent, assimiler sans nuances progrès et santé mentale ou bonheur et absence de frustration ?

La question du point de vue collectif ne serait pas tant de garantir un droit au bonheur qu'une organisation qui favorise sa poursuite. Une vision sociale positive pour le XXI^e siècle est notamment offerte par la théorie des « **capabilités** », développée par Amartya Sen et relayée par un nombre croissant d'acteurs institutionnels (PNUD, Commission européenne, OCDE, etc.). Les « **capabilités** » représentent la capacité réelle qu'ont les individus d'atteindre les buts qu'ils se fixent. L'étendue des « **capabilités** » des personnes est celle de leur *liberté réelle* ou *positive* d'accomplir certains « **fonctionnements** », comme par exemple lire, écrire, avoir un travail, être politiquement actif, être respecté des autres, être en bonne santé physique et mentale, avoir reçu une bonne éducation et une bonne formation, être en sécurité, avoir un toit, faire partie d'une communauté, etc.³⁰. Sen incite à prendre en compte les opportunités concrètes qu'ont les personnes d'accomplir les actions importantes de leur point de vue, les individus étant les acteurs de leur propre bien-être. Dans cette perspective, même si **beaucoup reste à faire pour élaborer des « indicateurs de capacités d'action », en lien notamment avec la mesure des inégalités**, car les indicateurs du PNUD (IDH, ISDH, IPF) demeurent sommaires³¹, **le développement humain, que le politique doit poursuivre, serait seulement un processus d'élargissement des choix des personnes**³², l'atteinte du vrai bonheur restant réservée à l'intimité de chacun.

> Marine Boisson, Département Questions sociales
et Céline Mareuge, Département des Affaires économiques et financières

²⁹ John Stuart Mill, « Utilitarianism » (1863), dans *On Liberty and Other Essays*, Oxford University Press, 1991.

³⁰ A. Sen, *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob, 2000.

³¹ L'IDH est une simplification de « l'approche par les capabilités ». Sur la mise en place d'une mesure des capabilités via un ensemble d'indicateurs, voir Marcel Canoy et Frédéric Lerais, *Beyond GDP, Overview Paper for the Beyond GDP Conference*, Bureau of European Policy Advisers (BEPA), European Commission, 06/11/2007, d'autres travaux des auteurs étant annoncés prochainement sur ce thème.

³² Cf. rapport du PNUD, 1997.

BRÈVES

International

> LA CHINE, FUTUR LEADER DE LA HIGH-TECH MONDIALE ?

Publié tous les trois ans depuis 1980, le rapport du **Georgia Institute of Technology** analyse la compétitivité technologique de 33 pays. Selon l'édition parue le 22 janvier 2008, **la Chine pourrait bientôt être numéro un en termes de compétitivité technologique, détrônant ainsi, et pour la première fois, les États-Unis, leader depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.** Le *High Tech Indicator* (HTI), utilisé dans cette étude, place la Chine devant les États-Unis, estimant son « niveau technologique » à un indice – calculé sur la base des exportations totales de produits high-tech – proche de 83 contre 76 pour le second. D'autres facteurs influençant la sphère technologique (politique de compétitivité, infrastructures, dynamiques socio-économiques) sont pris en compte et permettent aux États-Unis de conserver encore une avance toute relative. Mais, **au regard des tendances dégagées sur les quinze dernières années, la Chine, dont l'HTI s'établissait à seulement 22 en 1993, a connu une amélioration – soutenue et continue – en termes de compétitivité technologique.** L'édition 2007 du HTI souligne, par ailleurs, que la politique active de formation d'ingénieurs et de chercheurs devrait amplifier la dynamique chinoise. Un exemple vient illustrer l'efficacité de cette stratégie : **la Chine serait le pays le plus prolifique en termes de publications sur les nanotechnologies.**

http://www.tpac.gatech.edu/hti2007/HTI2007ReportNSF_012208.pdf

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-007/FR/KS-SF-08-007-FR.PDF

> *N. B.*

> L'ÉTAT INQUIÉTANT DE LA R & D AUX ÉTATS-UNIS, SELON LA NSF

S'appuyant sur la dernière publication des « indicateurs des sciences et de l'ingénierie », la **National Science Foundation** (NSF) observe **une stagnation, voire un déclin, des investissements privés et publics en direction de la recherche et développement (R & D).** La part de l'investissement dans le produit national brut stagne depuis une dizaine d'années. Elle s'élève à 2,6 % en 2006 (en deçà du « pic » de 2,9 % enregistré en 1960), ce qui place les États-Unis au 7^e rang des pays de l'OCDE. Pour la première fois depuis un quart de siècle, **la NSF constate, en particulier, la baisse de l'investissement fédéral ; une baisse pénalisant en premier lieu la recherche académique.** Sur les 340 milliards de dollars investis en 2006 (dont deux tiers proviennent des industries et un tiers des états fédéraux), 18 % alimentent la recherche fondamentale, source essentielle d'innovation, 22 % la recherche appliquée et 60 % le développement, ces deux derniers domaines de R & D étant préférés par les industriels. Les auteurs du rapport s'appuient également sur l'analyse d'autres indicateurs, notamment le nombre de brevets déposés, celui des publications et les flux de capitaux destinés à la R & D. Selon la NSF, leurs tendances baissières rendraient compte des impacts négatifs de l'état de la R & D sur la compétitivité internationale des États-Unis (au profit principalement de l'Asie), et sur l'économie intérieure (en termes d'emplois hautement qualifiés et de créations d'entreprises, certaines multinationales américaines délocalisant des projets de R & D).

<http://www.nsf.gov/statistics/nsb0803/nsb0803.pdf>

> *P. R.*

> ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ AUX ÉTATS-UNIS

Paru en janvier, ce rapport du Congressional Budget Office (CBO) souligne que, aux États-Unis et en dollar constant, les dépenses de santé ont été multipliées par 6 entre 1965 et 2005, que ce soit par habitant ou en volume. Les coûts des hospitalisations (en clinique et dans les hôpitaux publics) et des consultations de médecins représentent désormais 62 % du total des dépenses de santé. Cette situation fait suite, notamment, à l'élargissement des deux couvertures sociales *Medicare* et *Medicaid*. **Pour le CBO, la moitié de l'augmentation totale des dépenses de santé (en 2005, soigner un Américain coûtait 6 401 dollars, contre 3 374 dollars pour un Français) est directement liée aux progrès technologiques réalisés dans les traitements**, plus qu'à l'augmentation des prix dans le secteur de la santé (17 %) et à la croissance du revenu des Américains (15 %). S'appuyant sur la tendance observée depuis 40 ans, **le CBO prévoit que les dépenses de santé représenteraient 41 % du PIB en 2060, contre 15,3 % (11,1 % pour la France) en 2005**. Les dépenses de santé « détermineraient alors en premier lieu la balance fiscale » des États-Unis. Pour infléchir cette tendance, le CBO propose des arbitrages entre une attribution plus sélective des deux couvertures sociales et une réduction ciblée des soins nécessitant des technologies nouvelles et efficaces mais onéreuses.

<http://www.cbo.gov/ftpdoc.cfm?index=8947&type=1>

> J.-L. L.

> PERCEPTION DES NANOTECHNOLOGIES : UN LABORATOIRE PERMANENT

L'évolution de l'opinion publique sur les nanotechnologies est devenue, dans de nombreux pays, un objet d'analyse des ressorts de l'acceptation des innovations technologiques et d'une meilleure compréhension des débats science/société. Le Project on Emerging Nanotechnologies, créé en 2005 par le Woodrow Wilson International Center for Scholars, soutenu par la National Science Foundation, a publié en février un rapport d'étape analysant comment se construit l'opinion du public américain sur les risques et les bénéfices des nanotechnologies. Il apparaît que les **1 600 Américains** participant à ce projet (choisis pour leur représentativité selon des critères sociodémographique, politique, culturel, de sexe et de couleur de peau) **ont une forte tendance à suivre l'avis des experts politiques dont ils partagent les valeurs**, et ce quels que soient leurs arguments favorables ou défavorables à l'égard des nanotechnologies. Ainsi, les valeurs individuelles des personnes influent sur la manière dont elles réagissent aux risques potentiels des nanotechnologies. **Une information simple et neutre ne conduit donc pas nécessairement à la convergence vers une opinion objective** et le fait de porter les messages par des experts n'évite pas cet écueil. Aussi le rapport conclut-il sur la nécessité de créer un vrai climat de débat afin d'effacer ces lignes de polarisation. La dernière étape de cette étude, qui devrait s'achever au printemps 2008, porte sur l'analyse de la capacité de persuasion de différents messages et de ceux qui les diffusent auprès de groupes d'audience variés.

http://www.nanotechproject.org/process/files/5960/brief2kahan_final.pdf

> N. B. et J.-L. P.

> DANS LE MONDE, LE NOMBRE D'EMPLOIS AUGMENTE MAIS LE TAUX D'EMPLOI BAISSÉ

Dans sa livraison annuelle sur les tendances mondiales de l'emploi, l'Organisation internationale du travail (OIT) fournit des estimations de l'évolution de l'emploi sur l'ensemble du globe. La forte croissance du PIB s'est poursuivie en 2007, à un taux de 5,2 % en moyenne pour toutes les régions du monde. Mais **les niveaux de productivité ont augmenté sensiblement plus vite que ceux de l'emploi**. Le nombre de personnes en emploi n'a crû que de 1,6 %, pour s'établir, en 2007, à un tout petit peu moins de 3 milliards (soit une hausse de 17,4 % depuis 1997). Malgré cette hausse, **la proportion de la population d'âge actif (15 ans et plus) ayant un emploi a baissé entre 1997 et 2007**. Elle s'est établie à 61,7 % en 2007, soit près de 1 point de moins qu'il y a 10 ans. **La baisse a été plus marquée chez les jeunes (15 à 24 ans)**, dont le taux d'emploi a chuté de près de trois points (47,8 % en 2007 contre 50,6 % en 1997). La proportion en hausse de jeunes en éducation explique en partie cette chute. Dans certaines régions, un découragement croissant des jeunes à intégrer les marchés du travail contribue également à la baisse. Le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes présentent ainsi de fortes barrières à l'entrée des jeunes sur les marchés du travail. Au faible impact de la croissance sur la création d'emploi s'ajoute un autre sujet d'inquiétude : la persistance d'un déficit de « travail décent ». **Cinq personnes sur dix dans le monde sont en**

situation d'emploi vulnérable et quatre sur dix vivent dans la pauvreté tout en travaillant. Enfin, l'écart entre hommes et femmes sur les marchés du travail se réduit faiblement. Cette réduction est, en outre, due à la baisse du taux d'emploi des hommes (de plus d'un point et demi entre 1997 et 2007) et non à une augmentation du taux d'emploi des femmes, resté stable depuis 10 ans.

http://www.ilo.org/global/What_we_do/Publications/lang--fr/docName--WCMS_090098/index.htm

> *Y. C.*

> TRAVAIL DÉCENT : QUAND L'UNION EUROPÉENNE EXPORTE SON MODÈLE À L'ONU

Lors de la 46^e session de la Commission du développement social des Nations Unies qui s'est déroulée du 6 au 15 février, Vladimir Spidla, le commissaire européen chargé des Affaires sociales, a appelé à **faire du travail décent la première priorité sur l'agenda des Nations Unies**, afin de lui conférer une pleine reconnaissance au niveau mondial. Il a rappelé l'engagement de la Commission européenne et la stratégie qui sous-tend les initiatives qu'elle a déjà prises dans ce qui constitue le volet extérieur de la stratégie communautaire en matière de croissance et d'emploi. **Alors que la commission de l'ONU doit prochainement définir des mesures pratiques en faveur du travail décent**, le commissaire a souligné la **préférence accordée par les Européens à une nouvelle génération d'accords commerciaux bilatéraux de libre-échange** et à un conditionnement au respect de la clause sociale, dernier point déjà partagé avec l'Organisation internationale du travail.

http://ec.europa.eu/employment_social/speeches/2008/sp_080207_12_10_2_fr.pdf

> *M.-C. M.*

Union européenne

> ROYAUME-UNI : BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE MENÉE ENTRE 2001 ET 2007

Un rapport récemment publié par le National Audit Office (NAO) – l'équivalent de la Cour des comptes française – dresse un bilan des actions de lutte contre la fraude sociale menées au cours des années 2001 à 2007. La fraude est définie par le NAO comme l'action de réclamer indûment – et en toute connaissance de cause – une prestation sociale. **Le rapport montre tout d'abord la diminution sensible de la fraude sociale au cours des années récentes** : estimée à environ 2 milliards de livres en 2001-2002, elle ne s'élève plus qu'à 0,8 milliard en 2006-2007 (soit 0,6 % des dépenses sociales). Il convient cependant de relativiser l'ampleur de cette baisse, qui est causée pour moitié par une rupture de série statistique. Le rapport compare ensuite l'**efficience** (rapport coût/efficacité) de six méthodes de lutte contre la fraude. Malgré la difficulté d'obtenir des données chiffrées dans tous les cas, le rapport montre que **le rapprochement des fichiers informatiques semble constituer la méthode ayant le meilleur rapport coût/efficacité**. Enfin, il détaille les mesures susceptibles d'améliorer la lutte contre la fraude à l'avenir. Certaines, comme le suivi des décisions judiciaires par type de fraude, peuvent être mises en œuvre rapidement avec un coût faible ; la fixation d'objectifs tels que le montant d'indus effectivement recouverts (et non pas seulement détectés) appellera des mesures plus longues **à mettre en place, mais dont les gains espérés seront élevés**.

http://www.nao.org.uk/publications/nao_reports/07-08/0708102.pdf

> *S. D.*

> DU CAMION AU TRAIN, 12 RÉUSSITES DE TRANSFERT MODAL EN ALLEMAGNE

Allianz pro Schiene (association allemande indépendante de promotion du secteur ferroviaire) vient de publier une étude soulignant les avantages du transfert modal de la route vers le rail. Ainsi, en Allemagne, 12 exemples sont avancés pour rendre compte de ces avantages, dans des secteurs aussi divers que les produits chimiques, les composants automobiles, les boissons, les jouets, etc. **Ce recours croissant au fret ferroviaire a permis de retirer approximativement 200 000 camions des routes allemandes**. Selon Allianz pro Schiene, les raisons de ce transfert modal sont multiples. Des aspects économiques et pratiques expliquent en partie cette tendance : **les prix du fret ferroviaire sont compétitifs, il serait plus facile à planifier et offrirait une meilleure fiabilité que la route**. Les différentes évolutions que connaissent les échanges (augmentation des distances de transport,

utilisation croissante des containers, prise en compte accrue de l'efficacité énergétique dans les transports) tendent, par ailleurs, à accroître l'attractivité de l'offre ferroviaire. Enfin, les signaux politiques forts envoyés par le gouvernement allemand et l'Union européenne (révision de la directive Eurovignette) **encouragent ce mode de transport écologique**. Ainsi, toujours selon Allianz pro Schiene, avec 17,1 % du marché des transports de marchandises, le fret ferroviaire allemand dispose encore d'un réel potentiel de croissance.

http://www.allianz-pro-schiene.de/cms/upload/pdf-Dateien/English_documents/From_Truck_to_Train.pdf

> C. R.

> UN CODE DE BONNE CONDUITE POUR UNE RECHERCHE RESPONSABLE EN NANOSCIENCES ET NANOTECHNOLOGIES

La Commission européenne a adopté, le 8 février, un code de bonne conduite pour une recherche responsable en nanosciences et en nanotechnologies (N&N). Les nanotechnologies déploieront leur plein potentiel dans un avenir proche : 15 % des produits fabriqués dans le monde devraient incorporer les nanotechnologies dès 2014 et leur marché est estimé à 1 000 milliards de dollars en 2015. Toutefois, des craintes persistent encore quant aux risques potentiels posés par les nanoparticules. **Sans être contraignant, le code propose des principes généraux à l'attention des États membres, des industriels, des universités et des laboratoires**. Il est axé sur sept principes : **la signification** (les activités de recherche en N&N doivent être compréhensibles par le public), **la durabilité** (activités sûres, respectueuses de l'éthique et contribuant au développement durable), **la précaution** (anticiper les incidences éventuelles de leurs débouchés sur l'environnement, la santé et la sécurité), **l'inclusion** (ouverture à toutes les parties prenantes), **l'excellence** (répondre aux meilleures normes scientifiques), **l'innovation** (encourager la créativité) **et la responsabilité** (les chercheurs sont responsables de l'impact de leur travail sur la société, sur l'environnement et sur la santé humaine). Élaboré à partir des réponses obtenues à la consultation publique lancée par la Commission en juillet dernier, ce texte s'inscrit plus largement dans les initiatives visant à promouvoir un développement responsable dans les N&N ; initiatives engagées depuis le processus d'Alexandria, en 2004.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/193&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

> N. B.

> ÉCLAIRAGE SUR LES PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ DU CITOYEN EUROPÉEN

Réalisé en Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède, le dernier baromètre Cercle Santé-Europ Assistance met en évidence les attentes des citoyens face à leur système national de santé. Des clivages d'opinion apparaissent entre pays, sur la question notamment des modes de financement. Ainsi, l'inégalité d'accès aux soins est reconnue partout comme un problème ; cependant, **l'augmentation des cotisations obligatoires pour pallier cette difficulté est majoritairement refusée en Allemagne et en France (à plus de 60 %), tandis qu'elle est très largement acceptée au Royaume-Uni et en Suède (à plus de 75 %)**. Pour autant, afin de mieux prendre soin de leur santé, **72 % des Européens se disent prêts à prendre en charge des dépenses supplémentaires sur leur budget familial**. Ils acceptent également majoritairement de se déplacer pour des raisons médicales. Sur le problème de la dépendance des personnes âgées, l'information disponible sur les solutions de maintien à domicile est jugée insuffisante et une personne sur deux est favorable à un système mixte de prise en charge, même si la solution d'une assurance complémentaire obligatoire est plus acceptée au Royaume-Uni (62 %) qu'en Allemagne ou en France. Par ailleurs, **les attentes des Européens sont très fortes en matière de prévention** : la surveillance de la santé et le dépistage des maladies graves devraient être renforcés, notamment dans le cadre du travail.

Source : Baromètre Cercle-Santé – Europ Assistance, février 2008 :

<http://www.csa.eu/newsletter/csaactualites20080213/santeb.pdf>

> V. G.

Conférence

> JOURNÉES INTERNATIONALES DE LA PRÉVENTION PRÉCOCE

Les 31 janvier et 1^{er} février 2008, un colloque sur le thème de « La prévention précoce : un droit de l'enfant » a été organisé par l'Association *Mission possible*, qui mène des interventions socio-éducatives auprès d'enfants de 6 à 12 ans et de familles en difficulté. Mises en œuvre dans les pays anglo-saxons et dans certains pays du Nord de l'Europe, les stratégies de prévention précoce visent à réduire le plus tôt possible l'impact des risques sociaux, familiaux et environnementaux auxquels peut être exposé l'enfant, et à promouvoir les facteurs de protection, de bien-être et d'insertion sociale de celui-ci. Experts et praticiens nationaux et internationaux étaient réunis lors de ces journées pour discuter et échanger des bonnes pratiques autour de trois thématiques : 1/ repérer l'enfant en difficulté (« quels sont les signaux d'alerte ? ») ; 2/ agir (« quels types d'actions privilégier ? ») ; 3/ évaluer (« quelles modalités d'évaluation des programmes ? », « quels effets obtenus ? »). Quelques conclusions de la journée : **la prévention rejette toute idée de déterminisme ou de stigmatisation des enfants ou de leurs familles ; les programmes ayant fait l'objet d'une évaluation ont des résultats positifs** (meilleures réussite scolaire et intégration des enfants, baisse de la criminalité juvénile) ; **les retours sur investissement sont d'autant plus importants que l'intervention est précoce** (au tout début de la vie). Ce colloque a également été l'occasion d'évoquer l'élaboration d'une charte de la prévention précoce, et de lancer un réseau international de la prévention.

Journées internationales de la prévention, Courbevoie, 31 janvier et 1^{er} février 2008

> L. D.

Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (VPI), Yves Chassard (DTEF), Laetitia Delannoy (DQS), Stéphane Donné (DQS), Jean-Loup Loyer (DRTDD), Marie-Cécile Milliat (DIS), Jean-Luc Pujol (DRTDD), Philippe Rossinot (DRTDD), Christine Raynard (DRTDD).

Directeur de la publication :

René Sève, directeur général

Directrice éditoriale de la note de veille :

Nathalie Bassaler, chef du Service Veille, Prospective, International

Rédacteur en chef de la note de veille :

Jérôme Tournadre-Plançq, chargé de mission au Département Institutions et Société

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :

[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

